

# Challenge 13 été 2022 (édition 22 avril 2022)

## Article 1 – Objet

Le Challenge 13 a pour objectif de permettre aux **seniors** des Clubs affiliés de se rencontrer dans un esprit amical, de pratiquer le jeu de golf sur différents parcours et de contribuer ainsi à l'animation des Clubs.

## Article 2 – Conditions de participation

Pour participer au Challenge, les joueuses et joueurs des différents Clubs doivent remplir les conditions suivantes :

- être licencié FFG
- être en possession d'un certificat médical valable pour la saison,
- être membre du Club affilié,
- être membre de l'Association sportive du Club,
- être âgé de 50 ans révolus.

## Article 3 – Clubs participants

Les Clubs participants sont : **Cergy, Gadancourt, Les Templiers, Bertichères, Saint-Ouen-l'Aumône, Les Boucles de Seine, Guerville.**

## Article 4 – Capitaines

Chaque Club est représenté par un Capitaine et, si besoin, un Vice-Capitaine. Le collège des Capitaines, animé par un gestionnaire du challenge, constitue le comité des épreuves. Il statue sur les éventuelles modifications à apporter au présent règlement, définit le calendrier des rencontres, valide les résultats, et enfin prend toute décision utile pour le bon déroulement du Challenge

**Patrick GRANDIN et Thierry QUAZZO du club de Cergy seront, pour 2022, gestionnaires du challenge.**

## Article 5 – Calendrier

Les rencontres se déroulent par match aller/retour d'avril à octobre en semaine. En cas de force majeure, deux clubs peuvent décider de reporter une rencontre prévue au calendrier. Ce report ne doit en aucune façon altérer le calendrier des autres rencontres du Challenge. Les Clubs concernés ont l'obligation d'informer le Gestionnaire du Challenge.

## **Article 6 – Formule de jeu**

Chaque rencontre est disputée en **Stableford avec départs en Shot-Gun à 9 heures.**

Les marques de départ sont : marques rouges pour les dames, marques jaunes pour les messieurs.

Les joueuses et joueurs ayant un index supérieur à 36 auront leur index ramené à 36 pour l'épreuve.

Les index retenus pour chaque joueur seront ceux de la FFG le jour de la rencontre.

**Règles de jeu : FFG complétées par les règles locales annoncées avant le départ de la compétition.**

## **Article 7 – Composition des équipes**

Chaque Club présente une équipe comportant au minimum 8 joueurs.

Le résultat de la rencontre est normalement calculé sur 8 cartes. **Pas de limitation supérieure du nombre de joueurs** à part celle imposée par la disponibilité du parcours. Les capitaines organisateurs et visiteurs se contacteront au plus tard 3 jours ouvrables avant la rencontre pour définir l'éventuelle limite.

## **Article 8 – Classement**

Les résultats des rencontres sont calculés en procédant à **l'addition des 2 meilleurs résultats Brut (l'ordre des meilleurs Brut est celui défini par FLEOLE) et les 6 meilleurs résultats Net** pour chaque équipe. Le résultat Brut prime sur le résultat Net. Une carte ne peut être prise en compte qu'une seule fois dans le résultat.

Le décompte des points sera identique à celui du challenge d'hiver, à savoir :

**Victoire à domicile : 3 points**

**Victoire à l'extérieur : 4 points**

**Match nul à domicile : 1 point**

**Match nul à l'extérieur : 2 points**

**Défaite à domicile : 0 point**

**Défaite à l'extérieur : 1 point**

À l'issue de la rencontre les Capitaines établissent une feuille de match détaillant les scores individuels, le total des 2 Brut et 6 Net et le résultat de la rencontre. Ce résultat est définitif et la feuille de score sera transférée par le capitaine du club qui reçoit au Gestionnaire du Challenge pour enregistrement (par e-mail de préférence).

## **Article 9 – Organisation des rencontres**

Le Capitaine de l'équipe visiteuse adresse, **72** heures avant la rencontre, la composition de son équipe au Capitaine du Club qui reçoit, en précisant, pour chaque compétiteur : **le nom, le prénom, le dernier index officiel établi par la FFG, le numéro de licence et la participation ou non au repas d'après rencontre.**

**Des cartes de score individuelles seront préparées par le club organisateur.**

Les parties sont composées, dans la mesure du possible, de 3 compétiteurs.

La formule de jeu étant le **Stableford**, tout retardataire peut rejoindre sa partie, sa carte de score mentionnant alors autant de croix que de trous non joués.

Afin de privilégier la convivialité de la rencontre et de pouvoir se retrouver au déjeuner à une heure acceptable par tous (maxi14h) le Capitaine de l'équipe qui reçoit, organise les départs en shot-gun à 9 heures.

Tout changement dans la composition d'une équipe doit être signalé et accepté par le Capitaine de l'équipe adverse 30 minutes avant le premier départ, ceci afin de permettre l'établissement de nouvelles cartes de score et la modification éventuelle de la composition des parties.

**Les résultats seront communiqués à la fédération** (sauf accord entre capitaines suite par exemple à des intempéries importantes). Pour un joueur dont l'index a été ramené à 36, c'est l'index réel qui comptera pour la fédération.

En cas de litige dans une partie (point de règle par exemple) ne pouvant être résolu immédiatement par les compétiteurs, celui-ci est soumis aux Capitaines des deux équipes en présence. Ceux-ci doivent le régler objectivement et dans le meilleur « esprit sportif ». Dans le cas où cela ne peut se faire, le litige est soumis au collège des Capitaines pour décision (on peut supposer, étant donné le caractère amical des rencontres, que l'intervention d'un arbitre fédéral n'est pas opportune).

## **Article 10 – Participation**

Il a été convenu de limiter les coûts de restauration et de droits de jeu à **43 Euros** maxi selon détail ci-dessous.

Repas : plat + dessert + café + vin : **23 Euros**

Green-Fee + Droits de jeu : **20€**

Un abonné UGOLF des Templiers ou de Gadancourt jouant sur son terrain aura un droit de jeu de 8 Euros

Un abonné UGOLF de Cergy jouant sur son terrain aura un droit de jeu de 6 Euros

Un abonné UGOLF (SOA compris) jouant sur autre terrain UGOLF aura un droit de jeu de 12 Euros.

Un abonné UGOLF jouant sur un terrain extérieur à UGOLF aura un droit de jeu de 20 Euros

Un abonné UGOLF monogolf aura un droit de jeu de 20 € sur un terrain extérieur (Ugolf ou non)

En fonction de l'organisation du Club qui reçoit, le prix du repas peut être perçu directement par le restaurateur.

**Afin de garder le caractère convivial des rencontres, il est vivement recommandé de participer au déjeuner.**

En fin de saison une réunion de clôture dite « Finale » est organisée.

En 2022 elle sera organisée par SOA et programmée le 28 octobre 2022 au golf de CEERGY

Le Club organisateur choisit la formule de jeu de la rencontre et détermine le nombre de participants à cette journée (pour info il y avait 12 joueurs par équipe en 2019)

Le Club vainqueur se voit remettre la Coupe du Challenge, qui reste sous sa garde pendant une année.

Pour couvrir les frais d'organisation de cette « Finale », chaque Club affilié est tenu de verser au Club organisateur la somme de 200€. S'agissant d'un repas amélioré pour la finale le prix demandé à chaque participant pourra être plus élevé quitte à ce que la différence soit prise par chaque club.

Edité le 23.04.2022